



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dependance

Question écrite n° 18206

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le probleme de la dependance des personnes agees, notamment lorsqu'elles sont accueillies dans des structures specialisees. Aussi, il lui demande de bien vouloir rassurer les associations et federations de son departement concernees par l'accueil des personnes agees sur les intentions du Gouvernement dans ce domaine qui touche a notre conception meme de la vie et de la dignite humaine.

Texte de la réponse

La medicalisation des services et etablissements pour personnes agees constitue un objectif et une preoccupation majeurs du Gouvernement. Le dernier plan de developpement de places de services de soins a domicile et de sections de cure medicale mis au point par les pouvoirs publics, qui a abouti a la creation de 43 000 places, n'a cependant pas permis de satisfaire toutes les demandes de medicalisation. C'est pourquoi, le Gouvernement a decide, compte tenu de la priorite qu'il accorde a cette question, de creer en 1995, 6 000 places supplementaires, dont 3 000 en sections de cure medicale et 3 000 en services de soins a domicile.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18206

Rubrique : Personnes agees

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1994, page 4618

Réponse publiée le : 14 novembre 1994, page 5635